

## Cours n°1

**DÉFINITION ET ÉVOLUTION DE LA NOTION DU PATRIMOINE****I- HISTORIQUE DE LA NOTION DE PATRIMOINE :**

L'idée d'un patrimoine appartenant à tous les citoyens d'une communauté remonte au moins à l'antiquité. Le premier relevé des monuments historiques est réalisé en 29 av. J.C. par Philon de Byzance qui inventorie les sept merveilles du monde antique.

Le Sénat romain avait déjà ratifié auparavant des lois (les Senatus Consultes) dès 44 av. J.C. interdisant la vente de matériaux provenant d'un bâtiment détruit. Le Senatus Consulte de 122 interdisait la vente d'un immeuble sans son décor original (mosaïques, fontaines, sculptures, peintures murales). D'autres Senatus Consultes réprimaient le vol et le vandalisme sur les bâtiments publics. Le relevé de Philon et les différents Senatus Consultes sont les premiers signes d'une prise de conscience d'un patrimoine collectif urbain.

Le souci de la conservation et de la préservation des chefs d'œuvre de l'art naît vraisemblablement à la renaissance en Italie. A cette époque se développe un intérêt pour les vestiges du passé qui se focalise sur les édifices et œuvres de l'Antiquité romaine, cela signe la naissance du concept de monument historique.

En France, le siècle des lumières voit s'affirmer un souci historique qui s'exprime par une attention aux repères du passé que sont certains édifices et œuvres d'art conservés d'abord pour leur beauté. Ce sont souvent des biens religieux. C'est après la révolution que naît la notion moderne de patrimoine et l'intérêt pour protéger les biens communs, les richesses de la nation toute entière.

Le mot patrimoine a connu des évolutions intenses, son acception contemporaine se développe à partir du début du XIXème siècle. Elle annonce l'authenticité de certains objets, leur valeur, le poids de la tradition ou le respect à l'égard du passé.

Souvent utilisé durant la révolution française, ce mot fut ensuite vite abandonné, sans doute en raison de son ambiguïté. Il réapparaît pour désigner les monuments historiques et se substituer en partie à cette expression au cours des années 1960.

En 1978, et la notion « monument historique » a cédé la place à son générique de « patrimoine ».

**II- APPRÉHENSIONS DU MOT PATRIMOINE :****1. Définitions génériques :**

Patrimoine culturel, architectural, génétique, oral : Bien qui vient du père et de la mère ; ou un Bien commun d'une collectivité, d'un groupe humain considéré comme un héritage transmis par les ancêtres ;

Patrimoine : « Bien d'héritage qui descend suivant les lois, des pères et des mères aux enfants », (Dictionnaire de la langue française de E. Littré).

Patrimoine : mot ancien, lié à l'origine aux structures familiales, économiques et juridiques d'une société stable, enracinée dans l'espace et le temps ; requalifié par divers adjectifs (génétique, naturel, historique, etc.) qui en ont fait un concept.

**Définition juridique :** Le patrimoine " est constitué par l'ensemble des biens qui appartiennent à une personne physique ou morale. Le patrimoine inclus les droits et actions s'y rapportant. Lors du décès d'une personne on désigne l'ensemble du patrimoine du défunt qui fait l'objet d'un partage par le mot "héritage" ou encore par l'expression "masse successorale"

**Définition économique :** Le patrimoine représente l'ensemble des biens qui appartient à une personne physique (individu) ou morale (entreprise). Cette personne a donc la possibilité de faire valoir un titre de propriété ou un droit qui peuvent être vendus. Le patrimoine peut venir d'un héritage, mais aussi être constitué par des biens que la personne acquiert soi-même. Le patrimoine est constitué de biens, mais aussi de dettes et d'obligations.

Le sens attribué au mot patrimoine diffère d'un domaine à un autre selon les différents usages :

**Les historiens :** Le patrimoine est une mise au présent du passé et une mise en histoire du présent

**Les sociologues :** Le patrimoine et le lieu social sont les constituants de l'identité.

**Les économistes :** Le patrimoine est assimilé à un stock susceptible de porter des revenus et est donc de la nature du capital, d'éléments conçus comme ressources économiques.

**Les législateurs :** L'héritage que l'on tient de son père et que l'on transmet à ses enfants.

**Sciences de la terre et de la vie :** Le patrimoine est l'héritage d'un environnement physique, géographique et vivant (flore, faune). Ce patrimoine est modifié par les activités humaines (il peut être détruit). Il influe en retour sur les structures des sociétés, les cultures et les comportements collectifs.

## 2. Exemple de définition académique :

Du latin *patrimonium*, « bien d'héritage qui descend, suivant la loi, des pères et des mères à leurs enfants ». Par extension, ce terme en est venu à désigner les biens de l'Eglise, les biens de la couronne puis, au 18<sup>ème</sup> siècle, les biens de signification et valeur nationales d'une part, universelles de l'autre (patrimoine scientifique, patrimoine végétal et zoologique...).

Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir. Nos patrimoines culturel et naturel sont deux sources irremplaçables de vie et d'inspiration. [...] Ce qui rend exceptionnel le concept de patrimoine mondial est son application universelle. Les sites du patrimoine mondial appartiennent à tous les peuples du monde, sans tenir compte du territoire sur lequel ils sont situés. (UNESCO: Convention du patrimoine mondial)

Aujourd'hui, sous la prise de conscience des dangers et menaces engendrés par l'industrialisation, l'urbanisation et les nuisances qui en sont solidaires, ce terme en est venu à désigner la totalité des biens hérités du passé (du plus lointain au plus proche) :

- Soit d'ordre culturel : du tableau ou du livre au paysage organisé par l'homme ;
- Soit d'ordre naturel : ressources, sites ou « monuments » naturels

**Parmi les biens culturels :** Une *évolution*, constante depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, a fait attribuer une valeur historique, esthétique, scientifique... universelle ou nationale, comparable à celle des monuments dits historiques, à une série d'objets construits et d'espaces qui se prêtent mal à la désignation de monuments et qu'on préfère subsumer sous la notion de patrimoine. On distingue ainsi, en particulier : Le patrimoine architectural et Le patrimoine urbain.

**L'intégration de la nature :** Parmi les biens patrimoniaux ne s'est généralisée qu'au 20<sup>ème</sup> siècle où elle s'est avérée une conséquence directe du développement et s'est trouvée consécutivement stimulée par l'intérêt pour l'écologie. Les Etats-Unis qui, à l'encontre des pays européens, ont, en matière patrimoniale, donné la précellence aux biens naturels sur les biens culturels en ont, les premiers, élaboré des moyens de protection spécifiques, sous la forme des parcs et réserves naturelles. Ce sont là des « conservatoires », à bien des égards comparables à des musées de la nature.

La notion de patrimoine tend aujourd'hui, non seulement à englober celle de monument historique, mais à s'y substituer partiellement, dans la mesure où la conservation intégrée concurrence la conservation de type muséal.

## 3. Grandes tendances théoriques contemporaines :

La littérature relative au patrimoine atteste l'apparition en Europe du souci patrimonial contemporain et de la discipline de conservation du patrimoine, leurs bases ayant été élaborées principalement entre l'Italie, l'Autriche et l'Angleterre.

Les flux et reflux théoriques ont vite fait de dessiner une multitude de méthodes d'appréhension, d'approche et d'action sur cet objet nouveau.

Les approches conceptuelles et opérationnelles antagonistes se sont multipliées, restauration stylistique, historique et maintenance.

Faisant passer la réflexion européenne sur le patrimoine par plusieurs étapes de construction.

De l'autre côté de l'Atlantique, une école américaine vit le jour dans les années 1970, se basant bien entendu sur les derniers consensus internationaux en la matière (Charte de Venise de 1964), mais gardant tout de même une plus intime paternité avec les idées anglaises (Ruskin en l'occurrence). L'on rencontre de ce fait, actuellement, des divergences de points de vue entre les deux écoles, européenne et américaine, notamment en ce qui concerne le choix et les définitions des concepts clés (restauration, réhabilitation, etc.).

**Cours n°2****LE PATRIMOINE ELEMENT D'IDENTITE****I- RELATION PATRIMOINE-IDENTITE :**

La nouveauté –radicale- qui fonde la relation patrimoine-identité est de mettre en présence deux ensembles, d'un côté le patrimoine (et non plus des collections ou des monuments éparpillés), de l'autre le peuple (et non plus des individus ou groupes dispersés, le Roi, des nobles, des communes, des bourgeois enrichis). La monarchie se limitait à la conservation de quelques objets dynastiques, sacrés (la Sainte Ampoule, la cape de Saint Martin, ...) ou juridiques (les Chartes) et n'hésitait pas à faire fondre les ors royaux en cas de besoins financiers ou à abattre les châteaux pour en reconstruire de plus à la mode.

De même la noblesse était plus attentive à la transmission du nom qu'à la sauvegarde des châteaux issus du passé, qu'elle n'hésitait pas à faire détruire ou remanier pour des raisons de commodité. Désormais, un sujet unique, le peuple, est le seul titulaire d'un ensemble unifié, le patrimoine national.

Dès lors il est possible d'établir un rapport de sens entre les deux. Alors qu'un monument n'exprimait qu'un fait particulier ou une caractéristique particulière, même importante, désormais Le patrimoine devient le marqueur de l'identité d'un peuple, le produit et l'expression de sa spécificité, c.-à-d. aussi de sa permanence dans l'histoire.

**II- ROLE DE L'IDENTITE DU PATRIMOINE :**

L'identité donnée par le patrimoine joue de trois façons principales :

**1. En direction de son titulaire :**

Le peuple. Elle lui permet de prendre conscience de sa spécificité, au milieu des autres nations et peuples. Elle lui permet aussi de prendre conscience d'une spécificité collective, donc partagée et, par là même, facteur d'unité. C'est cet accent sur l'identité qui explique que l'exigence d'authenticité ait été longtemps seconde..

**2. En direction des autres :**

Avec lesquels elle marque la distinction. En premier lieu par différence avec les autres communautés, les autres peuples. En second lieu, par différence avec des valeurs passées et bannies. C'est pourquoi le vandalisme participe de la vie du patrimoine puisqu'il délimite les contours d'une unité en excluant d'autres valeurs et leurs symboles. Les divers vandalismes révolutionnaires, de la Révolution française aux révolutions arabes en passant par la révolution russe s'attaquent aux symboles du passé qu'il ne s'agit plus de conserver mais au contraire de condamner et d'exclure.

**3. En direction du passé :**

Le patrimoine, résultat de l'histoire passée, représente une dette à l'égard de ceux qui se sont sacrifié pour le construire ou le défendre.

## Cours n°3

# LE PATRIMOINE TOURISTIQUE

Il ne subsiste aujourd'hui aucun doute sur la relation entre le tourisme et le patrimoine, qu'il s'agit de patrimoine matériel ou immatériel. Les monuments historiques ou non ainsi que les événements festifs ou culturels ont toujours attiré des touristes. Les villes historiques sont prédisposées à être attractives pour les touristes, ce sont des lieux culturels par nature. Elles sont considérées donc comme des espaces privilégiés du tourisme.

### **I- RELATION TOURISME-PATRIMOINE:**

#### **1. Le patrimoine culturel facteur de développement touristique :**

La fréquentation touristique liée à l'attrait du patrimoine culturel constitue une manne financière conséquente à la fois pour les collectivités publiques, mais aussi en termes d'emplois induits ou de développement économique local.

"L'industrie patrimoniale représente aujourd'hui, directement ou non, une part croissante du budget et du revenu des nations. Pour nombre d'états, de régions, de municipalités, elle signifie la survie et l'avenir économique, et c'est bien pourquoi la mise en valeur du patrimoine historique est une entreprise considérable.

#### **2. Le tourisme : facteur de mise en valeur du patrimoine:**

Selon la Charte Internationale Du Tourisme Culturel "Le tourisme a été et demeure un des principaux véhicules d'échanges culturels...Il est de plus en plus largement reconnu comme une force positive qui favorise la conservation du patrimoine... le tourisme peut saisir les caractéristiques économiques du patrimoine et les utiliser pour sa conservation en créant des ressources, en développant l'éducation et en infléchissant la politique."

"Le tourisme, sous certaines conditions, est un atout pour la conservation du patrimoine à travers la fonction économique qu'il peut lui offrir. Les flux financiers dégagés grâce aux visites et achats de touristes permettent l'entretien et le maintien en état de ce patrimoine." Ajoutant aussi que "l'intégration des politiques culturelles fondées sur la valorisation du patrimoine...est opérée, en grande partie par le tourisme culturel. ... car il permet la prise en conscience de la diversité culturelle ainsi que l'expérience de l'intégration culturelle par les touristes. Cela se passe, d'une part, grâce aux relations qui se nouent entre les visiteurs et les hôtes, et d'autre part, par l'intégration entre les visiteurs et le patrimoine culturel visité (musée, sites et villes historiques, etc.)".

L'article 4 du code mondial d'éthique du tourisme, intitulé « Le tourisme, utilisateur du patrimoine culturel de l'humanité et contribuant à son enrichissement » se résume dans les points suivants :

- ↳ Les ressources touristiques appartiennent au patrimoine commun de l'humanité; les communautés...ont vis-à-vis d'elles des droits et des obligations particuliers.
- ↳ Les politiques et activités touristiques sont menées dans le respect du patrimoine artistique, archéologique et culturel, qu'elles doivent protéger et transmettre aux générations futures.
- ↳ Les ressources tirées de la fréquentation des sites et monuments culturels ont vocation, au moins partiellement, à être utilisées pour l'entretien, la sauvegarde, la valorisation et l'enrichissement de ce patrimoine.
- ↳ L'activité touristique doit être conçue de manière à permettre la survie et l'épanouissement des productions culturelles et artisanales traditionnelles ainsi que du folklore, et non à provoquer leur standardisation et leur appauvrissement.

## II- L'impact du tourisme sur le patrimoine:

L'activité touristique engendre de nombreux effets bénéfiques sur la ville. Elle engendre aussi des effets négatifs.

### 1. Les avantages:

**a. Le dynamisme économique :** Les effets du tourisme peuvent être très positifs en termes de dynamisme économique:

- Diversification des activités,
- création d'emplois direct et indirect
- perspectives de profits et de rentrée de devises.
- Il apparaît donc comme une issue possible pour lutter contre la pauvreté.

**b. Intégration et valorisation de l'identité culturelle:** grâce aux relations qui se nouent entre les visiteurs, connaissances, rencontres, échanges et abaissement de préjugés sont aussi des biens faits du tourisme.

**c. Sauvegarde du patrimoine :** Avec la massification du tourisme et le renouveau du tourisme culturel, les villes historiques et les communautés ont découvert leur patrimoine et sa valorisation et nombreuses d'entre-elles ont fait du tourisme un axe principal dans leurs stratégies de développement économique. Ainsi, le patrimoine s'est vu investi d'une valeur marchande. Il est également devenu l'image de marque de nombreuses destinations.

La fréquentation touristique permet également de récolter des fonds (par le biais d'entrées payantes dans des monuments ou musées, de taxes touristiques diverses, de consommation sur place, etc.) utiles pour la restauration et la conservation du patrimoine.

Dans ce cas, le tourisme joue, comme toute autre activité économique, un rôle de levier pour le développement local. Il permet de dynamiser les activités économiques traditionnelles, de mettre en valeur les particularités culturelles locales, tout en offrant des possibilités d'emploi aux populations endogènes.

### 2. Les inconvénients:

**a. La surexploitation des sites historiques :** La commercialisation du patrimoine, sa mise au service du développement économique, inclut d'une manière intrinsèque le risque de sa surexploitation et à terme sa banalisation ou même de sa destruction.

**b. Dégradation des sites et monuments historiques :** l'afflux massif de touristes qui dépasse les capacités d'accueil et son développement excessif est dangereux pour les sites naturels et les monuments et entraîne des dégradations et d'écosystèmes fragiles.

**c. Des méfaits sociaux et culturels :** si les touristes ne respectent pas les traditions locales. Des rejets peuvent s'exprimer si les autochtones s'estiment être envahis par des étrangers qui manifestent leurs différences devant tout le monde.

## Cours n°4

# LE PATRIMOINE NATUREL

Le patrimoine naturel est un trésor dont tous les hommes héritent. Ce patrimoine n'a pas été construit par l'être humain. Il résulte de l'évolution de la planète et parfois des interactions entre l'homme et la nature. L'UNESCO a mis en place un système de classement des sites exceptionnels, répertoriés dans une liste comme faisant partie du patrimoine mondial. Cette action permet de protéger et mettre en valeur des paysages exceptionnels.

### I- C'EST QUOI UN PATRIMOINE NATUREL?

Le **Patrimoine Naturel** concerne les milieux naturels, c'est-à-dire des écosystèmes formés de biotopes (partie minérale) et de la biocénose (partie vivante avec les arbres, les terres...).

Le **Patrimoine naturel** correspond aux sites naturels, ne résultant pas de l'action de l'homme, reçus en héritage

### II- LES CRITERES DE CLASSEMENT DU PATRIMOINE NATUREL :

Lorsqu'un lieu revêt une importance exceptionnelle pour le patrimoine commun de l'humanité, il peut être classé comme site du Patrimoine naturel de l'UNESCO. Ces sites, inscrits sur la Liste du patrimoine naturel de l'UNESCO, sont considérés comme « patrimoine naturel » pour :

- leurs formations physiques et biologiques, ou des parties de telles formations, ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique ;
- leurs formations géologiques et physiographiques ou des secteurs strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation ;
- leurs sites naturels ou certaines zones naturelles précisément délimitées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou pour leur beauté naturelle.

### III- LES TYPES DE PATRIMOINE NATUREL PROTEGE :

Il existe différents types de patrimoine naturel protégé :

- ↪ Les réserves scientifiques : pour les espèces en danger
- ↪ Les parcs naturels : aire de protection habitée par des populations de manière traditionnelle
- ↪ Les monuments naturels : caractère paysager monumental
- ↪ Les réserves naturels ou sanctuaire d'animaux : pour les espèces en danger
- ↪ Les paysages protégés : caractère paysager monumental
- ↪ Les réserves de ressources naturelles
- ↪ Les réserves anthropologiques : aire de protection habitées par des populations de manière traditionnelle
- ↪ Les aires de ressources gérées : aire de protection habitées par des populations de manière traditionnelle
- ↪ Les réserves de la biosphère (classement de l'UNESCO) : aire de protection habitées par des populations de manière traditionnelle
- ↪ Les sites du Patrimoine Mondial (classement de l'UNESCO) : caractère paysager monumental

### IV- LES MESURES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL :

Il existe de nombreux exemples de mesures de conservation ayant permis d'améliorer les moyens d'existence et le niveau économique de populations indigènes et locales.

### 1- Une aire protégée:

(selon UICN Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources ) est un territoire ou zone marine et/ou côtière: consacrée particulièrement à la protection et au maintien de la diversité biologique (écosystèmes, espèces, variabilité génétique) ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées et L'UICN distingue cinq catégories d'aires protégées par ordre décroissant d'importance des mesures de protection : les réserves naturelles intégrales, les parcs, les monuments nationaux, les réserves à but spécialisé et les zones de paysages protégés.

**A- Réserve naturelle intégrale:** Il s'agit d'un espace terrestre ou marin, comportant des écosystèmes, des éléments géologiques ou physiographiques ou encore des espèces remarquables ou représentatives, administré principalement à des fins de recherche scientifique et de surveillance continue de l'environnement. gérée par des moyens efficaces, juridiques ou autres.

**B- Parc national:** Cette catégorie comprend une zone naturelle, terrestre ou marine, désignée : pour protéger l'intégrité écologique dans un ou plusieurs écosystèmes pour le bien des générations actuelles et futures ; pour exclure toute exploitation ou occupation incompatible avec les objectifs de la désignation ; pour offrir des possibilités de visite, à des fins scientifiques, éducatives, spirituelles, récréatives ou touristiques, tout en respectant le milieu naturel et la culture des communautés locales.

**C- Monument naturel / élément naturel marquant:** Cette catégorie désigne une aire contenant un ou plusieurs éléments naturels ou naturels et culturels particuliers d'importance exceptionnelle ou unique, méritant d'être protégée du fait de sa rareté, de sa représentativité, de ses qualités esthétiques ou de son importance culturelle intrinsèque.

**D- Zone de nature sauvage:** Cette zone comporte un vaste espace terrestre ou marin, intact ou peu modifié, ayant conservé son caractère naturel, dépourvu d'habitation permanente ou importante, protégé et géré dans le but de préserver son état naturel

**E- Aire gérée pour l'habitat et les espèces:** Ce type d'aire terrestre ou marine fait l'objet d'une intervention active quant à sa gestion, de façon à garantir le maintien des habitats ou à satisfaire aux exigences d'espèces particulières.

**F- Paysage terrestre ou marin protégé:** Il s'agit d'une zone terrestre englobant parfois la côte et la mer, dont le paysage possède des qualités esthétiques, écologiques ou culturelles particulières, résultant de l'interaction ancienne de l'homme et de la nature, et présentant souvent une grande diversité biologique. Le maintien de l'intégrité de cette interaction traditionnelle est essentiel à la protection, au maintien et à l'évolution d'une telle aire.

**G- Aire protégée de ressources naturelles gérées:** C'est une aire contenant des systèmes naturels, en grande partie non modifiés, gérée de façon à assurer la protection et le maintien à long terme de la diversité biologique, tout en garantissant la durabilité des fonctions et des produits naturels nécessaires au bien-être de la communauté.

### 2- Les parcs nationaux:

Un parc national est une réserve naturelle qui est classée par décret. La conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et, en général, de ce milieu naturel présente un intérêt spécial et nécessite d'être préservée des dégradations naturelles et de toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect. L'intérêt de ces zones n'est donc pas d'ordre touristique mais réside principalement dans la qualité de la biodiversité.

### 3- Les réserves de biosphère:

L'objectif d'une réserve de biosphère n'est pas uniquement de conserver des zones naturelles, mais aussi d'inventer de nouvelles interactions entre les êtres humains et la nature, notamment en développant des

modes d'agriculture très respectueux de l'environnement. Des communautés humaines vivent donc dans ses réserves, sans porter atteinte à la biodiversité.

**4- Les jardins zoologiques et botaniques**

**5- Les réserves naturelles et de chasse :**

Les réserves naturelles et de chasse préservent aussi une portion du territoire.



**Cours n°5****LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE****I. ARCHEOLOGIE :****1. Définition :**

C'est l'étude des civilisations anciennes réalisée à partir des vestiges matériels d'une activité exercée par les hommes, ou à partir des éléments de leur contexte.

C'est une analyse qui a pour objet de révéler le champ épistémologique, dans lequel les connaissances, envisagées comme formations discursives, trouvent leurs conditions de possibilité d'exister comme connaissances.

Dans son sens actuel il désigne la science des monuments et autres témoins de civilisations disparues, généralement enfouis et en grande partie détruits.

**2. L'histoire de l'archéologie**

Ce terme d'origine savante est formé sur une racine grecque signifiant l'étude des choses anciennes. Il a été introduit au XVII<sup>e</sup> siècle par le voyageur et collectionneur lyonnais Jacques Spon. Les premiers archéologues sont en fait les derniers rois de Babylone - et en particulier Nabonide (556-539 avant JC) - qui collectionnaient les antiquités religieuses de la Mésopotamie. Grecs et Romains ont également fait de l'archéologie lorsqu'ils ont décrit des monuments anciens ou collectionné des objets provenant de tombes, comme à Corinthe.

Cet esprit collectionneur marquera en fait les débuts de la recherche archéologique proprement dite, dans l'Italie des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle, où l'on commence réellement à fouiller le sol pour en retirer des objets précieux et plus particulièrement des statues.

Les premières fouilles suivies sont celles d'Herculanum puis de Pompéi, dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'exploration archéologique ne commence sérieusement que vers la fin de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, avec les premières recherches en Mésopotamie (fouilles de Ninive, et de Nimrud par les Français et les Anglais) et en Egypte. Depuis, les fouilles n'ont cessé de se multiplier à travers le monde. Entre-temps, les méthodes et les buts de la recherche archéologique se sont affinés et précisés. Si, pendant longtemps, on fouille d'une manière assez anarchique à la recherche du bel objet destiné à enrichir les musées et les collections, les fouilles devinrent peu à peu rationnelles et systématiques, tenant compte de la stratigraphie, dans le dessein de recueillir le plus humble témoin du passé afin d'en reconstituer la vie.

Parallèlement à l'archéologie classique se sont développées des disciplines qui ressortissent à l'archéologie :

- L'archéologie sous-marine, dont l'essor date des années 1950, grâce aux équipements de plongée autonome, recherche tout ce qui est englouti sous la mer ou sous des eaux douces (lacs, rivières, canotes) et en particulier les épaves antiques.
- L'archéologie aérienne prospecte à l'aide de l'avion, dès la fin de la Première Guerre mondiale.
- L'archéométrie comprend les moyens de datation qui permettent de mesurer le temps écoulé : analyse au Carbone 14, dendrochronologie, paléomagnétisme, etc.
- Récemment se sont ajoutés l'archéologie expérimentale, qui s'attache à retrouver les conditions de vie et les techniques, et l'archéologie industrielle, qui étudie les usines désaffectées et le matériel utilisé au début de l'ère industrielle, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au XIX<sup>e</sup> siècle.
- L'archéoastronomie, quant à elle, étudie les monuments en fonction de leur relation avec l'astronomie et l'astrologie.

**II- PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE:**

Le patrimoine archéologique est constitué de biens et de sites archéologiques. Ce sont des vestiges matériels du passé laissés sur place par des humains, après l'occupation d'un lieu.

Le patrimoine archéologique permet de reconstituer l'histoire des peuples et des individus qui ont occupé le territoire, de la préhistoire jusqu'à des époques plus récentes

## Cours n°6 LE PATRIMOINE CULTUREL

### I. DEFINITION :

#### 1. Définition de la culture par l'UNESCO

«La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.»

#### 2. Définition du patrimoine culturel

D'un point de vue culturel, le patrimoine peut se définir comme étant "l'ensemble des biens matériels ou immatériels ayant une importance artistique et/ou historique certaine et qui appartiennent soit à une entité privée (personne, entreprise, association, etc.) soit à une entité publique (commune, département, région, pays, etc.) et qui est préservé, restauré, sauvegardé et généralement montré au public".

Dans leur ouvrage "*tourisme culture et développement durable*", **David PICARD** et **Mike ROBINSON** soulignent que "La notion de patrimoine culturel était à l'origine un concept issu du monde industrialisé et développé et qui avait donc tendance à en refléter les valeurs et les conceptions artistiques, mais elle s'est peu à peu élargie pour englober les vestiges patrimoniaux des pays moins développés où les structures permanentes et monumentales."

le patrimoine culturel est défini comme étant "un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux."

«Le patrimoine culturel est tout bien - site, monument, vestige, objet, valeur ou mœurs - meuble ou immeuble, matériel ou immatériel, légué par nos ancêtres, qu'il soit découvert, recherché, en terre ou en mer, ou reproduit et qui, en raison de son importance pour les sciences, les arts, les croyances, les traditions, la conservation, ou la vie quotidienne, présente un intérêt pour la civilisation nationale ou universelle».

### II. CATEGORIE DU PATRIMOINE CULTUREL :

#### 1. Le patrimoine matériel:

Ce patrimoine est le plus facile à localiser. Il représente les productions matérielles de l'homme et se compose de différents éléments:

- ↳ **Les paysages** : Ces derniers sont le résultat d'une action séculaire de l'homme sur son milieu.
- ↳ **Les biens immobiliers** : Les biens immobiliers sont aussi bien les bâtiments de différents usages et qui témoignent d'activités spécifiques ou tout simplement d'un style architectural spécifique.
- ↳ **Les biens mobiliers** : Dans la catégorie des biens mobiliers rentrent aussi bien les œuvres d'art que les ustensiles d'usage domestique ou professionnel.
- ↳ **Les produits** : Les produits résultent d'une adaptation aux conditions locales et à des traditions de cultures, d'élevage, de transformation et de préparation.

#### 2. Le patrimoine immatériel: L'UNESCO :

En 2003 par la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a validé l'idée que le patrimoine n'est pas uniquement matériel, car il existe aussi le patrimoine immatériel. l'organisation a donné la définition suivante : "on entend par patrimoine culturel immatériel, les pratiques, les représentations, expressions, connaissance et savoir-faire, ainsi que les instruments, objets, artefacts et espace culturel qui leur sont associés...ce patrimoine culturel immatériel transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et leur histoire, et leurs procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ».

Le patrimoine culturel immatériel est :

- **Traditionnel, contemporain et vivant à la fois** : le patrimoine culturel immatériel ne comprend pas seulement les traditions héritées du passé, mais aussi les pratiques rurales et urbaines contemporaines, propres à divers groupes culturels.

- **Inclusif** : des expressions de notre patrimoine culturel immatériel peuvent être similaires à celles pratiquées par d'autres. Elles font toutes partie du patrimoine culturel immatériel en ce sens qu'elles ont été transmises de génération en génération. Le patrimoine culturel immatériel ne soulève pas la question de la spécificité ou de la non-spécificité de certaines pratiques par rapport à une culture. Il contribue à la cohésion sociale, stimulant un sentiment d'identité et de responsabilité qui aide les individus à se sentir partie d'une ou plusieurs communautés et de la société au sens large.

- **Représentatif** : le patrimoine culturel immatériel n'est pas seulement apprécié en tant que bien culturel, pour son caractère exclusif ou sa valeur exceptionnelle. Il se développe à partir de son enracinement dans les communautés et dépend de ceux dont la connaissance des traditions, des savoir-faire et des coutumes est transmise au reste de la communauté, de génération en génération, ou à d'autres communautés.

- **Fondé sur les communautés** : le patrimoine culturel immatériel ne peut être patrimoine que lorsqu'il est reconnu comme tel par les communautés, groupes et individus qui le créent, l'entretiennent et le transmettent ; sans leur avis, personne ne peut décider à leur place si une expression ou pratique donnée fait partie de leur patrimoine.

### III. LE TOURISME CULTUREL:

#### 1. Définition :

Le tourisme culturel est essentiellement une forme de développement économique qui s'appuie sur les ressources culturelles. Mais c'est aussi une forme de développement qui, bien que participant de la réalité économique, est un moyen pour les individus et les sociétés de connaître et de comprendre leurs environnements et leur passé respectifs.

C'est "un déplacement d'au moins une nuitée dont la motivation principale est centrée sur la culture, l'environnement culturel, les valeurs et les styles de vies, le patrimoine locale. Le tourisme culturel peut aussi donner accès, au-delà du patrimoine, à des événements de spectacle vivant ou des arts visuels, des manifestations au croisement de forme d'expression originales et variées."

#### 2. Des dates marquantes dans l'évolution du tourisme culturel :

Dès 1963, s'affirme une première reconnaissance du tourisme culturel. En effet, cette année-là, le Conseil économique et social des Nations Unies soutient que le tourisme culturel apporte une contribution certaine «à la cause de l'amitié et de la compréhension entre les peuples». L'UNESCO, en novembre 1966, déclare par résolution que le tourisme culturel contribue au renforcement de la paix. C'est en novembre 1976, lors du Séminaire international tourisme et humanisme contemporain de Bruxelles, qu'est adoptée la première Charte du tourisme culturel. Les instigateurs de ce document sont les membres du Comité de tourisme du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) de concert avec d'importants organismes dont l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), l'Alliance internationale du tourisme (AIT), l'Association internationale d'experts scientifiques du tourisme (AIEST) et le Bureau international du tourisme social (BITS). La Charte du tourisme culturel est claire: compte tenu des perspectives d'avenir, c'est le respect du patrimoine mondial, culturel et naturel qui doit prévaloir sur toute autre considération, aussi justifiée soit-elle sur les plans social, politique ou économique. Cette charte est révisée en 1999.

## Cours n°7

**LE PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL****I. LE PATRIMOINE URBAIN :****1- Définition :**

La notion de patrimoine urbain est une notion récente et sa prise de conscience dans l'opinion publique est actuellement très faible. C'est tous les groupements de constructions constituant une agglomération qui de par son unité et son homogénéité et par son unité architecturale et esthétique ; présente par elle-même un intérêt historique, archéologique ou artistique.

**2- Les caractéristiques d'un patrimoine urbain :**

*a. Notion d'ensemble :* c'est un élément primordial, il s'agit d'un tout et d'une globalité. On ne peut pas lire chaque élément appart mais la perception est une perception d'ensemble.

*b. L'homogénéité :* c'est cette notion qui fait la valeur de l'ensemble, elle peut apparaître dans le volume de l'ensemble ou dans la cohérence de style, des proportions, ou des matériaux.

*c. L'unité :* l'accord harmonieux entre plusieurs monuments, entre monument et son entourage bâti, bien que de taille et de style différent, ils composent un ensemble équilibré : centre-ville dominé par sa cathédrale. La casbah d'Alger.

*d. Un intérêt artistique et historique :* Tout ce qui est élément bâti représentant des éléments constructifs d'une valeur esthétique et historique est classé patrimoine urbain

**3- Les différents types de patrimoine urbain :**

*a. Le noyau historique :* C'est le plus répondu occupant une position plus au moins centrale dans une agglomération plus au moins vaste, il se présente sous forme d'un tissu ancien de construction de hauteurs similaires dominées par des éléments plus élevés.

*b. L'ensemble fortifié:* la plupart des cités anciennes furent pour des raisons de sécurité militaire ceintes de remparts. L'installation sur des hauteurs et la construction des enceintes fortifiées était une réponse défensive contre les éventuelles attaques des ennemies. Le contexte dans lesquels s'inscrivent ses constructions font d'elles un patrimoine urbain d'une grande valeur

*c. L'ensemble à caractère religieux:* Très nombreux, sont les ensemble historiques qui témoignent de l'importance accordée par les civilisations à la fonction religieuse.

*d. l'ensemble rural, village:* Expression d'un système socio-économique, ils traduisent aussi une volonté de défense. Le cadre naturel est un élément primordial et indissociable à l'harmonie de l'ensemble.

**II. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL :****1- Définition :**

Est l'ensemble des constructions humaines qui ont une grande valeur parce qu'elles caractérisent une époque, une civilisation ou un événement et que, à cause de cette valeur, nous voulons transmettre ce patrimoine aux générations futures.

C'est un édifice qui constitue un repère, un élément d'identification pouvant susciter un attachement, une curiosité, un mystère, un souvenir, une émotion esthétique... ?

L'expression «patrimoine architectural» intègre les biens immeubles suivants :

- **les monuments :** toutes réalisations particulièrement remarquables en raison de leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique, y compris les installations ou les éléments décoratifs
- **les ensembles architecturaux :** groupements homogènes de constructions urbaines ou rurales remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique
- **les sites :** œuvres combinées de l'homme et de la nature, partiellement construites et constituant des espaces suffisamment caractéristiques et homogènes, remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique.

## **2- Types de patrimoine architectural :**

On peut diviser le patrimoine architectural en trois catégories :

**a- Habitat** : cité-jardin, ensembles collectifs de l'entre-deux-guerres, grands ensembles de l'après-guerre, habitat intermédiaire, petits collectifs, ensembles pavillonnaires, habitat individuel groupé...

**b- Equipements** : édifices scolaires, mairies, équipements sportifs, établissements de santé, musées, théâtre, maisons de la culture, parcs et jardins, cimetières, cinémas, marché...

**c- Infrastructures** / ouvrages d'art / industrie : usines, entrepôts, hangars, canaux, ponts et passerelles, autoroutes, réseaux de transports en commun, bâtiments aéroportuaires, gares, quais et berges...

**Cours n°8****LA MISE EN VALEURS DU PATRIMOINE TOURISTIQUE**

Parmi les risques et les menaces qui pèsent sur le patrimoine et qui peuvent contribuer à sa disparition, on distingue principalement les points suivants :

- ❖ *La dégradation naturelle*
- ❖ *Le pillage*
- ❖ *Le piétinement et la sur-fréquentation*
- ❖ *L'urbanisation*
- ❖ *Le dépaysement*
- ❖ *La disparition du patrimoine immatériel*
- ❖ *La faible sensibilité aux valeurs patrimoniales*

Parmi ces risques, certains sont le fait de la nature, d'autres sont le fait de l'homme. Ces derniers sont prépondérants, sont plus nuisibles et pour la plupart sont irréversibles. C'est pourquoi, le premier pas pour la préservation du patrimoine reste la sensibilisation de la population mais aussi celle des acteurs qui gèrent le patrimoine.

**I. LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL :****1. La gestion du Patrimoine Naturel :**

Cette démarche consiste à :

➤ Redonner une valeur à notre Patrimoine Naturel qui, est abandonnés ou transformés

➤ *Une valeur économique* : La faune, la flore et les paysages sont des facteurs qui contribuent à l'attraction de touristes. Ils sont devenus des arguments publicitaires pour le développement d'une certaine forme de tourisme. C'est la raison pour laquelle l'écotourisme, ou tourisme vert, se développe de plus en plus à travers le monde.

➤ *Une valeur pédagogique* : Pour les scolaires, à travers des sorties "Nature", apprendre à connaître et reconnaître la faune, la flore et les habitats, leur fonctionnement et leur dynamique.

A tout niveau : pour les plus jeunes, une sensibilisation au monde de la nature et pour les étudiants plus avancés, une formation dans le cadre de leurs études.

Pour le grand public, une approche similaire avec des animations, des sentiers pédestres balisés, et la participation à la gestion effective du Patrimoine Naturel à travers la participation à des chantiers "Nature".

➤ *Une valeur scientifique* : En menant des actions de recherches en écologie. Leur but est de comprendre les êtres vivants afin de mettre en place des mesures de gestion conservatrice. La publication des travaux permet d'augmenter les connaissances sur les milieux naturels. La vulgarisation apporte ces connaissances au grand public.

➤ *Une valeur sociale* : La gestion des milieux naturels nécessite des actions de défrichage, de taille,... pour ces actions des publics spécifiques pourront être mis à contribution. De plus si ces milieux sont aujourd'hui riches c'est que les activités passées ont permis aux espèces de se maintenir et de se développer. Donc il faut penser à revivre les pratiques traditionnelles qui ont façonné le Patrimoine Naturel, jouant ainsi un rôle de musée

➤ *Une valeur civique* : La démarche de valorisation est à effectuer en étroite collaboration avec les acteurs locaux afin qu'ils se réapproprient leur Patrimoine Naturel. Leur implication est également une démarche citoyenne d'actions constructive dans la vie de la cité.

➤ *Une valeur écologique* : Dans le contexte actuel de réchauffement climatique et de disparition massive des espèces, ces milieux deviennent des refuges pour la Biodiversité. Refuges qu'il convient de préserver face à l'évolution de notre société !

## 2. Les étapes de la gestion du patrimoine :

- a. **Réaliser les inventaires naturalistes (faune, flore et habitats) :** Dans un premier temps il nous faut connaître l'ensemble des espèces en présence sur les secteurs déterminés.
- b. **Effectuer une évaluation patrimoniale :** C'est à dire quelles sont les espèces et les habitats inventoriés qui ont des statuts de protection, ou qui sont présents sur des listes rouges en raison de leur déclin ?
- c. **Proposer des mesures de gestions :** A la vue des divers éléments inventoriés et évalués, il s'agit de proposer des mesures de gestions, à court, moyen et long terme pour préserver le Patrimoine Naturel (défricher, entretenir, animer...).
- d. **Réaliser les mesures de gestion :** Mettre en œuvre les actions qui ont été définies (chantiers "Nature", animations, expositions...) en impliquant les acteurs locaux (citoyens, scolaires...).
- e. **Réaliser des suivis scientifiques :** Ils permettent de réorienter les actions de gestions en fonction de leur efficacité ou de leur impact sur le Patrimoine Naturel. Ils permettent également de voir l'évolution des communautés animales et végétales, sortes de thermomètre de la Biodiversité.

## II. LA VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL :

L'objectif est à la fois, la sauvegarde et la rentabilité immédiate. En général, la mise en valeur du patrimoine se compose de :

- ↳ Conservation du patrimoine,
- ↳ Animation du patrimoine dont le but est d'attirer les touristes
- ↳ La mise en scène (l'éclairage, le son, la lumière, etc.)
- ↳ La promotion du patrimoine par la construction de réseaux du patrimoine, les itinéraires et les circuits thématiques.

Pour le patrimoine matériel urbain, c'est la ville qui est responsable localement de la conservation, de la mise en valeur et de l'animation. Elle doit tout d'abord identifier ses ressources en patrimoine, ce qui lui permettra après de choisir les actions futures nécessaires dans le domaine patrimonial.

**La conservation et la restauration** sont les fondements de toute mise en valeur. La fédération française des professionnels de la conservation et de la restauration (**FFCR**) a défini la conservation-restauration comme suit :

"**La conservation-restauration** est une discipline qui se donne pour mission de sauvegarder la pérennité, le sens et l'intégrité matérielle des biens culturels au bénéfice des générations présentes et futures. Elle s'attache donc à mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire pour transmettre notre patrimoine dans le meilleur état et dans les meilleures conditions possibles." Elle précise que "cette discipline regroupe des interventions bien spécifiques de sauvegarde d'un objet ou d'un monument dans le respect de sa signification à la fois culturelle, historique, esthétique, éthique et artistique. L'objectif d'une intervention de conservation-restauration n'est pas de remettre les biens culturels à neuf, mais bien de prolonger leur durée de vie dans ce qu'ils représentent comme liens entre les époques et les générations."

La conservation-restauration comprend en plus de la restauration, **la conservation préventive** et **la conservation curative**.

### 1. La conservation préventive:

La conservation préventive regroupe l'ensemble des actions entreprises indirectement sur les biens culturels. Elle agit sur leur environnement afin d'en retarder la détérioration ou d'en prévenir les risques d'altération. Ces interventions permettent de favoriser ou de créer les conditions optimales de préservation du patrimoine culturel, compatibles avec son usage social.

Les actions de conservation préventive peuvent être des gestes simples et de bon sens (préserver les objets en cire de la chaleur ou des documents en papier des conditions excessives d'humidité relative ou de lumière par exemple) mais également des opérations de grande envergure et complexes lorsque les biens culturels sont monumentaux, nombreux, de natures différentes, fragiles, etc.

La conservation préventive anticipe sur les dégradations éventuelles en prenant les mesures jugées nécessaires qui empêchent l'avènement de détériorations sachant que certaines détériorations sont irréversibles.

## **2. La conservation curative:**

La conservation curative comprend l'ensemble des actions entreprises directement sur les biens culturels dans le but de **stabiliser leur état**. Elle impose d'agir en priorité sur les altérations évolutives en arrêtant leur processus de détérioration. Ainsi, elle consiste parfois à renforcer structurellement le bien concerné. Elle se différencie d'une part, de la conservation préventive qui agit principalement sur l'environnement des œuvres et d'autre part, de la restauration qui vise plutôt à restituer la signification du bien culturel

## **3. La restauration :**

La restauration est une action directe entreprise pour améliorer l'état, la connaissance et la compréhension du bien culturel mais aussi son exposition, son usage et son appréhension. Elle est entreprise uniquement lorsque le bien a perdu une part de son sens ou de sa fonction, du fait d'altérations ou de remaniements passés qui gênent la lecture et/ou la compréhension. Elle se fonde sur le respect des matériaux originaux. La restauration est souvent consécutive à l'intervention de conservation curative.



## Cours 9

# LE PATRIMOINE EN ALGERIE

L'Algérie dispose d'un riche héritage culturel et naturel exceptionnel par sa portée historique et symbolique, témoignant du passage de nombreuses civilisations. Il s'agit d'une variété inestimable en matière de patrimoine archéologique, architectural et urbanistique. Nous citons, en l'occurrence, les sites préhistoriques du Tassili et de l'Ahaggar, les villes antiques (Timgad, Theveste, Hippone, Cirta,...), les vestiges des médinas (Alger, Tlemcen,...), les ksour sahariens, les villages kabyles, mais également les nombreux édifices hérités de l'époque coloniale.

### I. CLASSEMENT DU PATRIMOINE :

L'identification des sites à classer reste une lourde charge en raison des valeurs pouvant être à l'origine de ce classement, entre autres la valeur historique dont l'appréciation peut se faire par les grades de permanence que revêt le site, qu'il s'agisse d'un monument ou du tissu urbain. Une autre valeur, celle qui concerne la valeur artistique mais aussi la valeur d'usage. Il se trouve cependant plus de 500 sites classés patrimoine national, avec 07 classés patrimoine mondial : Le Tassili, Tipaza, Djamilia, Qualaâ des Beni Hamad, Vallée du M'zab et Casbah d'Alger.

### II. LA PRESERVATION DU PATRIMOINE EN ALGERIE :

Au début de ce troisième millénaire, afin de promouvoir l'identité culturelle nationale, la protection et la mise en valeur du patrimoine s'avèrent nécessaires en Algérie, en particulier, les biens culturels immobiliers.

La stratégie de la préservation du patrimoine a consisté depuis l'indépendance, en l'identification et la protection par le classement ou l'inscription sur l'inventaire supplémentaire de différents monuments et sites historiques et ce dans l'objectif de protéger ces biens immobiliers des projets d'aménagement urbain et architectural, pouvant éventuellement occasionner leur endommagement. Ce classement suit les opérations de classement déjà réalisées par les Français durant leur colonisation.

#### 1. La période coloniale :

L'Algérie a accédé à l'indépendance en 1962 après 132 années d'occupation. L'arsenal légal (lois, décrets, arrêtés et circulaires) établi par la France, à cette époque, servira de source d'inspiration aux textes législatifs de l'Algérie indépendante. D'une façon générale, le patrimoine culturel est géré par la Direction de l'Intérieur et des Beaux-arts.

#### 2. La période post indépendance :

La gestion du patrimoine culturel est attribuée à cette époque au Ministère de l'éducation nationale. Et parmi les premiers textes qui ont marqué ces débuts, **le Décret n° 63-12 du 8 janvier 1963 portant organisation du théâtre Algérien**. Il avait en effet permis à l'Etat de nationaliser l'ancien Opéra d'Alger. Les textes publiés dans cette période allaient pratiquement tous dans le sens d'une politique culturelle socialiste, caractérisée par la prédominance des autorités sur les structures et les organismes culturels. Ces textes concernaient surtout les statuts et les modes d'organisation d'organismes culturels publics dans le domaine du cinéma.

Le premier texte législatifs ayant donné un cadre légal au patrimoine culturel est **l'Ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels**, qui d'une façon générale a découlé des textes législatifs « légués » par la France.

Ce texte fixe notamment la réglementation concernant, les fouilles, les sites et monuments historiques mobiliers et immobiliers ainsi que ceux naturels. Il fixe des critères, des degrés et une procédure de classements ainsi que les organismes habilités en ce sens. Cette ordonnance définit les sanctions des différentes formes de perte du patrimoine et établit très succinctement une idée des rapports de propriété privée et publique. Elle a été la référence en matière de gestion du patrimoine culturel en Algérie jusqu'à 1998, année de promulgation de la **loi n° 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel**.

Le gouvernement, dépassé par la crise économique et sécuritaire, a abandonné le secteur culturel. Il avait dès 1994 cessé de financer les structures culturelles publiques pour ne financer que quelques petits projets artistiques qu'elles portaient. Face à cette réalité, le Théâtre National Algérien, mais aussi le Théâtre Régional d'Oran et le Théâtre Régional de Constantine ont fermé leurs portes pour ouvrir quelques années plus tard, au début des années 2000.

### **3. La période actuelle :**

Actuellement, afin de combler le vide juridique pour assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine, des textes de lois sont apparus précisant les conditions d'intervention sur des sites et monuments historiques, en l'occurrence la loi 04-98 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, suivis par des textes complémentaires : le décret exécutif N° 3- 322 du 5 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés.

En effet, la loi 04 - 98 représente l'aboutissement d'une réflexion entreprise depuis plusieurs années pour la mise en place d'une législation algérienne afin de prendre en charge les différents aspects inhérents à la gestion du patrimoine culturel national. Elle apporte un fait nouveau avec la reconnaissance des ensembles historiques comme figure tutélaire indépendante, gérée par le Plan Permanent de Sauvegarde et de mise en valeur - P.P.S.M.V - comme instrument de protection spécialisé.

La loi 98-04 ne reconduit pas comme l'ordonnance 67-281, la notion d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité caractérisant la valeur du patrimoine. Elle évoque, à travers le souci de fixer les conditions de mise en œuvre, la nécessité de donner une suite pratique aux procédures réglementaires proposées. Les textes d'application récemment promulgués fixent la spécialisation et la qualification des architectes des monuments et des sites protégés ainsi que les modalités d'exercice de la maîtrise d'œuvre portant sur les biens culturels immobiliers proposés au classement, classés ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire, pour le maître de l'ouvrage.

Après que les situations économique et sécuritaire se sont largement améliorées, le ministère de la culture a repris des forces dès 2002, Dopé par un budget de plus en plus important à partir de 2003, le ministère de la Culture a fait de la législation et la réglementation culturelles un moyen pour réorganiser le secteur et instaurer sa stratégie. Ainsi, une législation et réglementation très denses ont marqué cette troisième période Cette manne financière a donc permis de lancer plusieurs projets dans le secteur culturel

Enfin, en Algérie le mois du patrimoine est devenu une sorte de tradition du fait qu'un ensemble de manifestations scientifiques et culturelles soient organisées chaque année sur tout le territoire national, entre le 18 avril et le 18 mai. Cet intérêt pour le patrimoine est important pour la promotion culturelle et identitaire du peuple algérien. Le renforcement de l'arsenal législatif relatif au patrimoine témoigne de cette récente volonté politique de protection et préservation du patrimoine national par l'établissement de riches programmes d'action. Nos spécialistes doivent cependant, se motiver en référence à l'expérience internationale pour une meilleure prise en charge du patrimoine culturel et naturel algérien.